

Et voilà une nouvelle année scolaire qui commence... L'actualité sociale a été riche et notamment ce 25 juin où les salariés de l'action sociale se sont mobilisés en masse pour défendre la convention collective du 15/3/66. Cet été, des textes législatifs régressifs sont passés incognito ! Le gouvernement a de nouveau recouru au 49-3 pour faire passer sa loi Macron, la loi Rebsamen verra un recul important du droit du travail et du droit des femmes. Le **8 octobre** sera une journée de mobilisation nationale et interprofessionnelle. Bonne rentrée à tous !

## Ouf ! Merci les camarades !

**Ouf!** enfin je peux partir en retraite le cœur serein, la tête haute. Le Directeur Général qui m'avait envoyé deux recommandés sur 8 jours de temps, le 1er pour me convoquer pour faute, le 2ème pour me menacer de licenciement, m'a enfin écrit qu'il arrêta la procédure à mon encontre et renonçait à me sanctionner.

**Fou** qu'à l'issue de 27 ans de service dans l'Association, durant lesquelles, malgré mon engagement syndical j'ai toujours bénéficié de l'estime et du soutien de mes directeurs et supérieurs hiérarchiques, je sois ainsi attaqué.

**Ouf!** Assurément la mobilisation que la CGT est parvenue à mettre en place en quelques jours aura calmé un employeur décidé à "casser du syndicaliste". Du fond du cœur merci à toutes celles et ceux qui y ont participé.

**Fou** qu'un salarié remis en cause sur la pratique qu'il ramène loyalement en réunion clinique se voit menacé de sanction, de licenciement ; Veut-on des éducateurs muets, dissimulateurs ? Décidément il y a du souci à se faire pour la qualité à venir de notre travail.

**Ouf!** A l'heure du management, du chacun pour soi, du tous contre tous, à l'heure de comment réussir sa carrière professionnelle avec tout le cynisme et la cruauté nécessaire, il est rassurant qu'existent encore à la Sauvegarde du Nord et dans notre secteur professionnel des ressources de solidarité et de rassemblement face à un patron.  
Merci les camarades.



Jean-Marie Duriez

La CGT ADNSEA a alerté la DRH et sollicite une rencontre avec la direction du PMS afin d'évoquer son inquiétude concernant la situation de **l'IDM de Tressin**. Ce sont les questions de climat général, de traitement de la violence institutionnelle, de soutien aux équipes, de sens du travail, de cadre de travail ou même de respect qui seront soulevées. Le CHSCT PMS a déclenché un droit d'alerte le 17 juillet 2015 sur une situation difficile de retour de camp où les élus ont pu constater des conséquences graves sur la santé physique et mentale des salariés. Les difficultés sur cet établissement ne sont pas nouvelles et ont déjà fait l'objet de plusieurs alertes : expertise par le cabinet ISAST, droit alerte CHSCT, enquête de l'inspecteur du travail, droit d'alerte DP ....

Le souhait de la CGT ADNSEA est de poser des mots sur des faits et de participer activement à la réflexion et au rétablissement d'une dynamique constructive, qui permette à chaque salarié de cet établissement de retrouver un cadre de travail serein.

## Mutuelle obligatoire : pas de négociation

Alors que nous avons demandé l'ouverture de négociations sur cette mutuelle obligatoire, la DG a confirmé lors du dernier CCE qu'il n'y aurait pas de négociation, mais uniquement une consultation des élus au CCE ainsi que la création d'une commission spécifique.

## Dans les pôles

**Sur le PIS**, la chef de service dont l'emploi est supprimé au SISAA s'est vu proposer un reclassement au CHRS d'Aniche, proposition qu'elle a acceptée. Le chef de service d'Aniche est lui muté à Agora à Roubaix. La socio-esthéticienne est elle aussi reclassée. Le directeur de dispositif se voit donc attribuer, en plus de sa responsabilité de dispositif, celle de ce service ! La situation reste précaire, les méthodes questionnent.

**Sur le PMS**, les élus actent une nouvelle fois des irrégularités importantes dans les grilles horaires : défauts de RH, demi RH posés sur des journées de 8h de travail, CT posés sur des RH,...

Aussi le calendrier de pose de congés semble de plus en plus contraint avec des congés le plus souvent imposés !

**Sur le PPE**, le Conseil départemental (nouvelle appellation du Conseil Général) a validé la proposition du pôle concernant l'internat Blum de Phalempin et le Home des Jeunes de Diva. Pour Blum, les 15 places d'internat vont se transformer en 56 mesures d'AEMO renforcée, répartis sur la métropole lilloise (avec une équipe dédiée à Seclin) et le Douaisis/Cambrésis (équipe existante).

Cela devrait être mis en place en janvier 2016, les reclassements s'opèrent. Des relais avec le Service d'Accompagnement Individualisé sont prévus.

Pour le Home des Jeunes, les 15 places d'internat vont faire place à 56 places d'AEMO renforcée ou SAMAD (Service d'Accompagnement et de Maintien A Domicile) sur Valenciennes et Avesnes.

Le foyer de Roubaix (IFD) n'est pas en reste. Le directeur de pôle a indiqué en CE rechercher un lieu d'hébergement porté autrement (2 maisons de lotissement sur le territoire roubaisien et alentours par ex). C. Jakubiec quitte Phalempin pour la Guadeloupe. C'est D. Wouters qui assure la direction provisoire de l'établissement et de la

## Info du droit... Droit aux infos !



### Le Compte Personnel de Formation

Le CPF est un nouveau dispositif qui vient remplacer le Droit Individuel à la Formation (DIF). Dans notre branche, les formations éligibles au CPF sont uniquement diplômantes. Rapprochez-vous de votre correspondant formation pour avoir la liste des diplômes inscrits.

Pour activer votre compte, munissez-vous de votre fiche de paie de janvier 2014 pour connaître votre solde DIF et connectez-vous sur

« [www.moncompteformation.gouv.fr](http://www.moncompteformation.gouv.fr). »

## Les noces de FEGAPEI et SYNEAS CC 66 en sursis

Ce 25 juin, les salariés de l'action sociale ont répondu nombreux à l'appel au rassemblement, débrayage et grève de la CGT, jour de fusion entre les deux syndicats employeurs. 4000 salariés se sont invités à la cérémonie à Paris. A Lille, une délégation de la CGT a été reçue en préfecture en présence d'un représentant de l'ARS.

L'action sociale s'est exprimée et a remis un courrier au Préfet et au Directeur de l'ARS, évoquant la "mutation" du secteur et son cortège de régressions (salaires conventionnels inférieurs au SMIC pour les plus bas niveaux de qualification, occupationnel et remplissage au détriment de l'accompagnement, déqualification pour abaisser le coût du travail puisque nos dirigeants ne sont plus à la tête d'association mais d'entreprise du social, mise en concurrence des entreprises du social entre elles qui nuit à la qualité de service, qualité vantée dans les plaquettes de présentation des établissements, mise à mal au quotidien, et surtout assurée par le professionnalisme des salariés qui ne peuvent se résoudre à bâcler leur travail, mais cela à quel prix !

Du fait de l'austérité orchestrée, les travailleurs sociaux doivent faire face à la fois à un accroissement des inégalités, de la pauvreté, un alourdissement des prises en charge du public et à une réduction du personnel, à des suppressions de subventions dans la prévention spécialisée.

### L'être humain n'est pas une marchandise.

L'action sociale doit être vue comme une richesse car elle aide les plus pauvres, les plus carencés, les plus fragiles à se sortir de leur misère financière, éducative. Elle apporte du lien à une société qui rejette de plus en plus l'autre, elle permet de réduire toutes les inégalités croissantes.

Non, la convention collective du 15/3/66 n'est ni vieille, ni obsolète, elle vit et a même reconnu dernièrement des nouveaux métiers. Refusons de céder aux objectifs patronaux de rentabilité, de réduction des coûts, de déqualification...

Refusons la casse de notre travail ! Mobilisons-nous pour une revalorisation de nos salaires, pour une prise en compte de nos savoirs faire, de notre capacité à innover pour répondre aux besoins actuels des populations, pour une prise en compte de nos diplômes spécifiques.

Ce 25 juin n'était que le début d'un mouvement. D'autres actions sont prévues. Poursuivons la mobilisation ! Faisons entendre nos voix !

**La CGT fait son tour : un succès.** Ambiance sereine, bon accueil, discussions, remise de documents, de porte-clés CGT ADNSEA, ont émaillé cette journée très riche. Prochaine rencontre : ce lundi 28 septembre. Un tract de nos lieux de rencontre est actuellement diffusé. Soyez-y nombreux !

## Formation professionnelle : financements en baisse

La loi du 5 mars 2014 vient modifier la contribution financière des employeurs. Dans notre branche, la contribution était à 2.3 % de la masse salariale brute. Elle passe à 2% avec des effets sur les plans de formation actuellement en cours : des formations sont annulées ou reportées sur 2016, 2017.

Au pays de Macron, la loi permet maintenant aux employeurs de réaliser des économies substantielles sur le droit des salariés à se former tout au long de la vie.

La CGT Santé Action Sociale a décidé de ne pas signer ce projet d'accord pour des raisons éthiques, ni d'user de son droit d'opposition (en l'absence d'accord, UNIFAF disparaissait, reprise par un autre organisme collecteur, avec au passage des emplois supprimés).

## Congrès de l'Union Syndicale Départementale de la Santé et l'Action Sociale

Laurent Daumers et Nancy Przybylek ont participé au congrès de l'USD du 11 au 13 juin à Bailleul. L'USD Santé Action Sociale du Nord, c'est plus de 4300 syndiqués CGT. Durant ces 3 jours, les débats, riches, ont porté sur la santé, l'action sociale, mais aussi sur l'imposture du FN. Il en ressort une CGT ADNSEA qui sera acteur des orientations de l'USD, notamment en matière d'action sociale. **La CGT ADNSEA se félicite de l'élection de Nancy Przybylek au secrétariat général adjoint de l'USD du Nord !**

## Toujours un CHSCT incertain

Les CHSCT ont été renouvelés sur les 4 pôles. Sur le pôle Protection de l'Enfance, un litige persiste. 10 sièges dont 2 cadres étaient à pourvoir. Il ressort de l'élection que 10 sièges ont été pourvus dont 1 seul cadre.

La direction du pôle, après avoir convoqué le collège désignatif pour résoudre ce problème, sans succès, a saisi le Tribunal d'Instance. La première convocation du 9 juin a été reportée au 23 juin à la demande de SUD.

Le 22 juin, la CGT ADNSEA a remis sa position à l'employeur et à SUD, à savoir : les 3 élus CGT (2 non cadres et un cadre) sont valablement élus, 6 sièges (et non pas 7) sont attribués à Sud, 1 siège cadre reste vacant. L

'avocate de SUD a demandé le report... fixée au 1er septembre. C'est maintenant à la demande de l'avocate de l'association qu'un nouveau report est fixé fin septembre.

Le recours à la justice n'est pas suspensif. La réunion d'installation du CHSCT a eu lieu le 7 juillet pour aborder notamment deux accidents du travail au foyer des Flandres.

